



Évreux, le 16 juin 2016

Simplification administrative Pré-demande en ligne du permis de conduire

Le ministère de l'Intérieur simplifie vos démarches et vous propose un nouveau service en ligne pour une fabrication plus rapide de votre permis de conduire sécurisé si vous souhaitez effectuer une demande de renouvellement ou d'obtention de votre permis de conduire : **la pré-demande de permis de conduire** par le biais d'une plate-forme web dédiée.

Ce nouveau télé-service permet de recueillir de manière dématérialisée les renseignements nécessaires à la fabrication du titre en respectant la procédure suivante :

1. **La dématérialisation de votre photographie et de votre signature** par l'utilisation de cabines de photographies d'identité, équipées à cet effet et identifiables grâce au logo suivant (une cabine est installée à la préfecture) :
2. **La saisie de votre pré-demande** grâce au code « photo numérique » ainsi obtenu et après la création de votre compte personnel en cliquant sur le lien suivant : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-pre-demande-de-permis-de-conduire>
3. **La finalisation de votre demande** : vous serez informés par sms ou par mail et invités à renvoyer à la préfecture de votre domicile (services des permis de conduire) ou à déposer le justificatif de dépôt de pré-demande accompagné des pièces justificatives demandées dans le cadre de votre démarche. La liste des pièces est consultable sur le site de la préfecture <http://www.eure.gouv.fr/Demarches-administratives/Particuliers/Permis-de-conduire>



Cette procédure est simple, sécurisée et permet de gagner du temps dans le délai de mise en production de votre permis de conduire.

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35